



Commission communale  
des constructions

# ANNONCE DE FIN DES TRAVAUX

(Avec demande d'établissement du permis d'habiter ou d'exploiter)

**A retourner à**

**ou**

**E-mail**

Administration communale  
Commission des constructions  
Case postale 13  
1902 Evionnaz

commune@evionnaz.ch

*Selon l'article 104 alinéa 1 du règlement communal des constructions du 10 mai 1995 le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer les services communaux de la fin des travaux*

N° de dossier

---

Requérant

---

Propriétaire

(si différent du requérant)

---

Parcelle n°

---

Objet

---

Personne de contact

---

Téléphone

---

E-mail

---

**Date de fin des travaux**

---

*Selon l'article 106 alinéa 1 du règlement communal des constructions du 10 mai 1995, les constructions reconnues conformes à l'autorisation de construire et aux conditions et charges liées à cette autorisation, ne peuvent être occupées ou exploitées avant établissement d'un permis d'habiter ou d'exploiter.*

*Ce permis est délivré par l'autorité compétente sur demande du propriétaire.*

**Demande d'établissement du permis d'habiter ou d'exploiter**  
(Le propriétaire fait la demande en cochant cette case)

**Lieu, date**

---

**Signature du propriétaire**

---